Image not found or type unknown

Pse, indemnite installation et prime mobilite

Par **CAMILLE37300**, le **19/08/2012** à **19:17**

Bonjour,

Dans le cadre d'un PSE (plan sauvegarde emploi) j'ai accepté une mutation professionnelle.
Les syndicats ont négocié 2500 euros indemnité installation et 4500 euros prime de mobilité.
Les deux montants sont en brut.
Quelles sont les charges à payer ?
Ces primes sont imposables ?

Merci pour votre réponse
Camille

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés